

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2339

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s) : Saint-Genis-Laval - Curis-au-Mont-d'Or - Lyon 9ème - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Saint-Genis-les-Ollières - Décines-Charpieu

Objet : Programme d'actions des périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) et plan stratégique national (PSN) - Attribution de subventions - Conventions entre la Métropole de Lyon et les structures bénéficiaires

Service: Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur: Monsieur Jérémy Camus

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents: Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés: Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2339

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s) : Saint-Genis-Laval - Curis-au-Mont-d'Or - Lyon 9ème - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Saint-Genis-les-Ollières - Décines-Charpieu

Objet : Programme d'actions des périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) et plan stratégique national (PSN) - Attribution de subventions - Conventions entre la Métropole de Lyon et les structures bénéficiaires

Service: Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

L'opération d'investissement agriculture fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

Par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, la Métropole a approuvé sa stratégie alimentaire et, par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, sa politique agricole pour la période 2021-2026.

I - Attributions de subvention dans le cadre du programme d'actions PENAP 2024-2028

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, codifiée aux articles L 113-16 et suivants du code de l'urbanisme, a confié aux départements la compétence de préservation des périmètres de PENAP. Cette compétence comprend deux outils complémentaires à savoir la définition de périmètres de protection et d'intervention ainsi qu'un programme d'actions visant à dynamiser l'agriculture locale tout en valorisant les espaces naturels et les paysages.

La Métropole exerce cette compétence depuis 2015, dans le cadre de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dans ses limites territoriales, en lieu et place du Département du Rhône.

Par délibération du Conseil n° 2024-2249 du 11 mars 2024, la Métropole a approuvé le programme d'actions PENAP métropolitain pour la période 2024-2028 définissant, notamment, les modalités d'attributions des subventions associées.

Pour rappel, les orientations privilégiées du programme d'actions 2024-2028 sont les suivantes :

- garantir la destination agricole ou naturelle des terres sous périmètre PENAP et faciliter leur accès aux agriculteurs,
- préserver et renforcer les fonctionnalités écologiques des espaces naturels et agricoles et leur capacité d'adaptation au changement climatique.
- soutenir le développement individuel et collectif des exploitations agricoles pour assurer leur viabilité et leur maintien,
- favoriser l'accès des exploitations agricoles aux débouchés locaux et à la pérennisation des circuits de proximité,
- valoriser l'agriculture et assurer des conditions sereines et pérennes d'exercice en milieu périurbain.

Sur le fondement de ce programme d'actions, il est proposé au Conseil de soutenir les projets présentés ci-dessous, pour des montants de subvention en investissement allant de 50 % à 80 %.

Nom du porteur et lieu du projet	Activité	Projet	Montant total éligible (en €)	Participation Métropole (en € net de taxes)
Corinne Noel - Saint-Genis- Laval	maraîchage biologique	défrichage de 1,1 ha de terrain en zone A2 sur le plateau des Hautes- Barolles dans le cadre d'une installation en maraîchage bio sur sol vivant	6 200	3 100 (50 %)
Pierre-Yves Renaud - Curis- au-Mont-d'Or	culture de champignons et endives biologiques	poursuite de l'aménagement d'une salle de culture de pleurotes à la ferme de la Morelle avec l'installation de portes métalliques pour isolation	2 890	1 445 (50 %)
société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Ferme de Lyon - Lyon	polyculture- élevage biologique	investissements agricoles pour l'installation en maraîchage, arboriculture et élevage des associés de la SCIC Ferme de Lyon : matériel agricole pour le maraîchage (microtracteur, outils de travail du sol, outils manuels, etc.) et Algeco, équipements pour l'élevage de porcs et de volailles (bétaillère, auge, clôtures, etc.) et coussin de stockage d'eau	68 994 €	55 195,20 (80 %)

II - Avenant à la convention de subvention avec l'association Les Pot'iront

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2381 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 6 419,40 € à l'association Les Pot'iront, située à Décines-Charpieu, pour l'acquisition d'équipements visant à améliorer les pratiques de maraîchage et adapter la ferme aux évolutions climatiques : un atomiseur à dos, des filets anti-insectes et un rouleau pour gérer les couverts.

L'association a revu ses priorités d'investissements, manquant d'espace de stockage de matériels agricoles. Ainsi, l'association a décidé d'investir dans un container maritime pour stationner le tracteur et stocker du matériel.

L'association sollicite donc la Métropole pour la signature d'un avenant à la convention de subvention, entrée en vigueur le 31 juillet 2023, afin d'utiliser une partie de la subvention pour la mise en place de ce container en lieu et place de l'acquisition d'un rouleau comme initialement prévu.

Cet investissement permettra de pérenniser l'activité maraîchère associative sur ce site dans des conditions plus sereines.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver cet avenant.

III - Attribution de subvention dans le cadre du PSN

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence en matière de politique agricole, la Métropole peut intervenir en soutien financier des projets portés par les exploitations agricoles, en accord avec le PSN de la France pour la politique agricole commune 2021-2027 et son volet régional pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA).

Par conséquent, le soutien métropolitain complète les aides européennes du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) allouées dans le cadre du programme régional du PSN français. Ces aides financières sont versées dans le cadre de la convention de paiement entre la Métropole, la Région AuRA et l'Agence de services et de paiement (ASP).

Le comité de sélection de la mesure 201 "investir pour mon exploitation d'élevage" du PSN réuni le 2 avril 2024, a retenu le projet du groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) Élevage des grandes Trèves, éligible à une aide du PSN à hauteur de 35 % des dépenses retenues.

Il est proposé au Conseil de valider le financement par la Métropole de la contrepartie nationale du FEADER sur ce projet, pour un montant de 44 529,69 €.

Bénéficiaire	Projet	Assiette de dépenses éligibles (en € HT)	Subvention FEADER (en €)	Contrepartie nationale (en €)
GAEC Élevage des Grandes Trèves (Saint-Genis-les- Ollières)	amélioration et rénovation d'un bâtiment de stabulation en aire paillée pour vaches allaitantes (70 places), dans le cadre de l'installation du fils sur la ferme et d'un projet de couverture photovoltaïque sur toiture	223 206,45	33 592,56	44 529,69

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 104 269,89 € répartis comme suit :
- 3 100 € au profit de l'exploitation individuelle de Corinne Noel, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 107520 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire,
- 1 445 € au profit de l'exploitation individuelle de Pierre-Yves Renaud, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 107520 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire,
- 55 195,20 € au profit de la SCIC Ferme de Lyon, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 108468 en faveur des petites et moyennes entreprises actives dans la transformation et/ou la commercialisation de produits agricoles pour la période 2023-2029, et dans le cadre du régime d'aide notifié SA 107520 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire,
- 44 529,69 € au profit du GAEC Élevage des Grandes Trèves, dans le cadre du cofinancement des mesures du PSN appliqué en région.
- b) les conventions à passer avec chacun des bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions,
 - c) l'avenant à passer avec l'association Les Pot'iront.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **3° Prend acte** que le paiement de la subvention au profit du GAEC Élevage des Grandes Trèves est confié par la Métropole à l'ASP, conformément à la convention tripartite entre la Métropole, la Région AuRA et l'ASP, organisme payeur, approuvée par délibération du Conseil n° 2022-1410 du 12 décembre 2022 et ayant reçu, en 2023, les crédits de paiement nécessaires par notification de la Métropole.
- **4° La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 Préservation et promotion d'espaces naturels individualisée le 21 juin 2021 pour un montant de 11 307 133 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P27O7174.

- 5° La somme à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2024 et 2025 chapitre 204 pour un montant de 59 740,20 €, selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 41 818 € en 2024,
- 17 922,20 € en 2025,

sur l'opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-323611-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024